MODE D'EMPLOI DU PORTAIL DU PORTAIL ASSOCIATIF POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

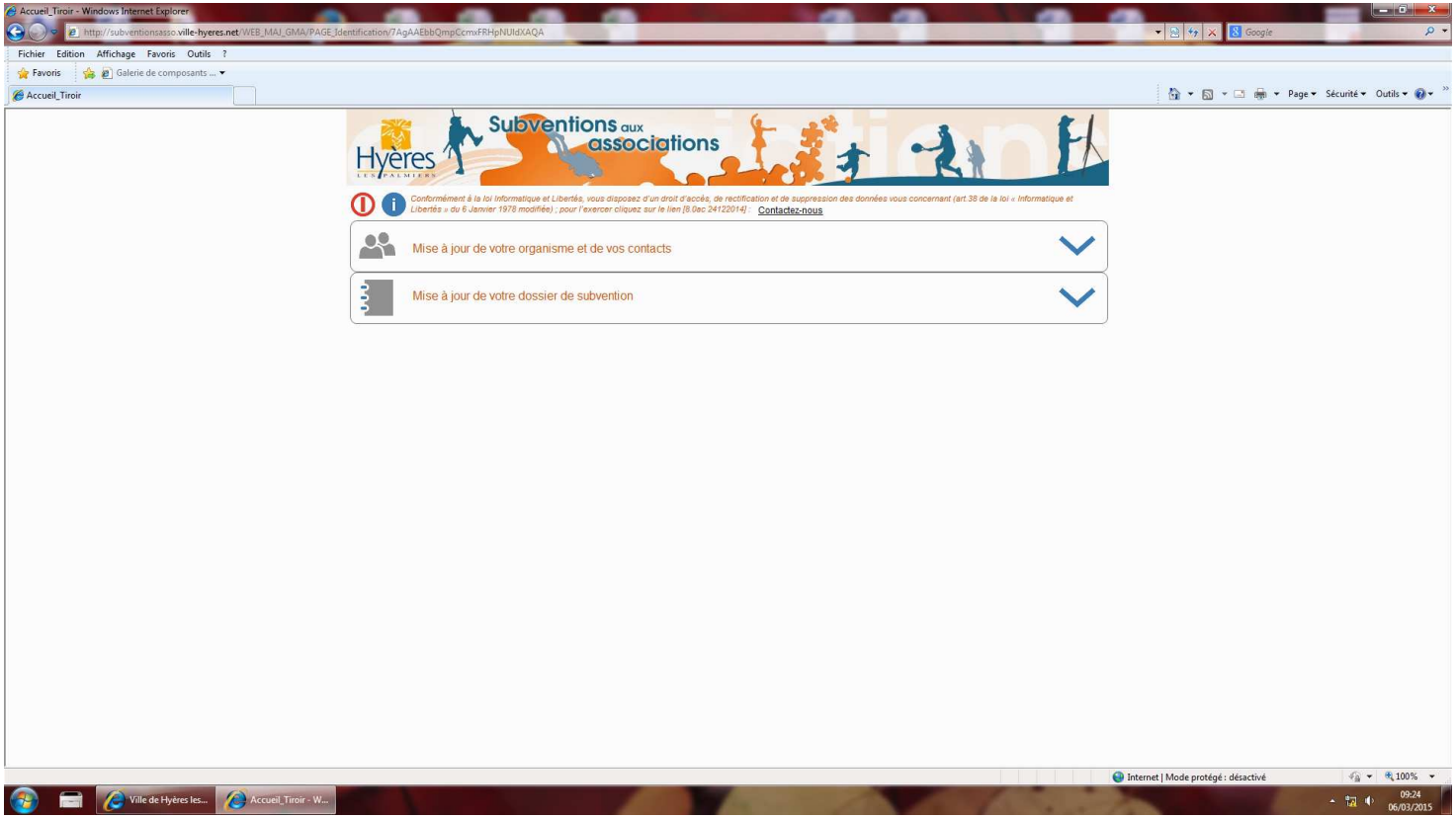
Accueil_Tiroir - Windows Internet Explorer
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
Favoris
Accueil_Tiroir
Page Sécurité Outils
Hyères
Subventions aux associations
Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art.38 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée) ; pour l'exercer cliquez sur le lien [8.0ac 24122014] : Contactez-nous
Mise à jour de votre organisme et de vos contacts
Mise à jour de votre dossier de subvention
Internet | Mode protégé : désactivé
100%
09:24
06/03/2015

Le portail associatif a été simplifié.

Afin de compléter au mieux et rapidement votre dossier, lisez les informations en cliquant sur
Vous trouverez ce symbole sur chaque page, il est conseillé d'en prendre connaissance pour vous aider dans votre démarche.

Nous vous rappelons à toutes fins utiles que le temps avant la déconnexion est de 10 minutes d'inactivité.

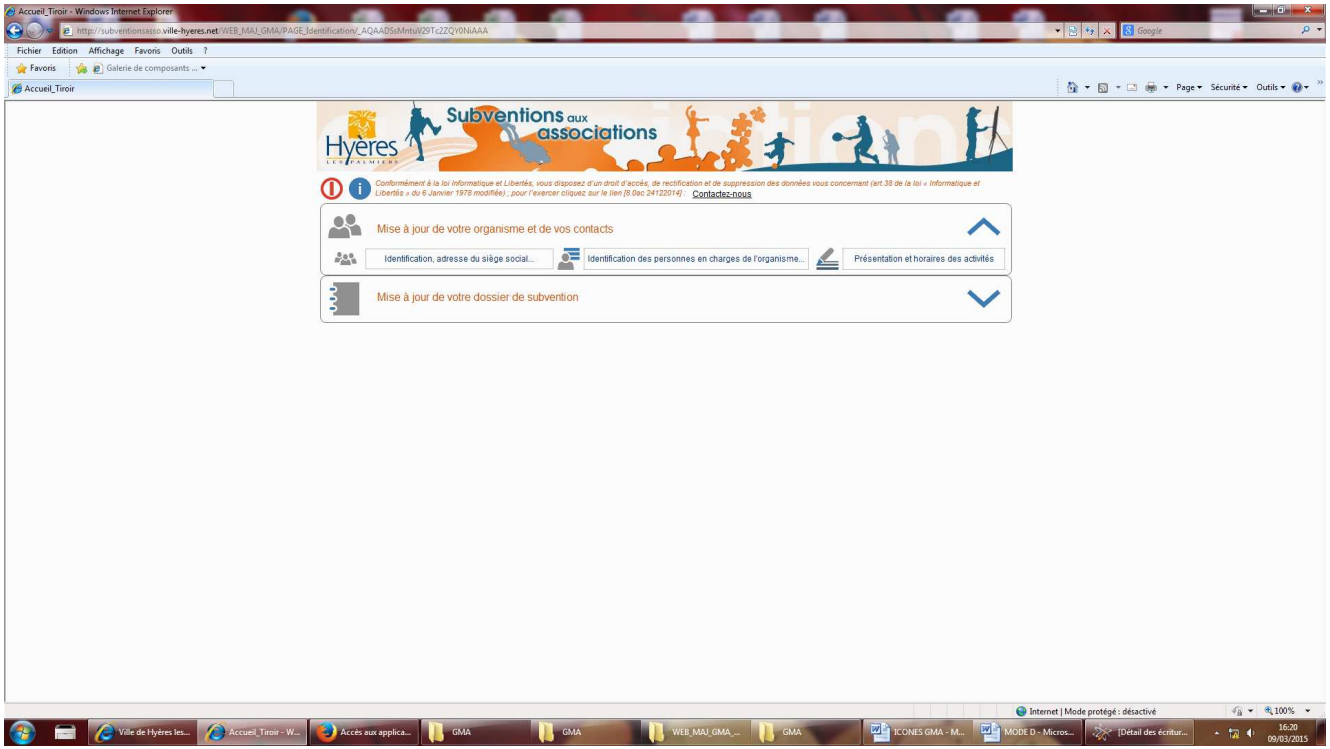
Accueil_Tiroir - Windows Internet Explorer
Subventions aux associations
Hyères
Contactez-nous
Mise à jour de votre organisme et de vos contacts
Identification, adresse du siège social...
Identification des personnes en charges de l'organisme...
Présentation et horaires des activités
Mise à jour de votre dossier de subvention

Dans la 1ère partie **MISE A JOUR DE VOTRE ORGANISME ET DE VOS CONTACTS vous trouverez 3 rubriques à renseigner :**

Identification, adresse du siège social.

Identification des personnes en charge de l'organisme

Présentation et horaires des activités.

1°) Rubrique Identification, adresse du siège social

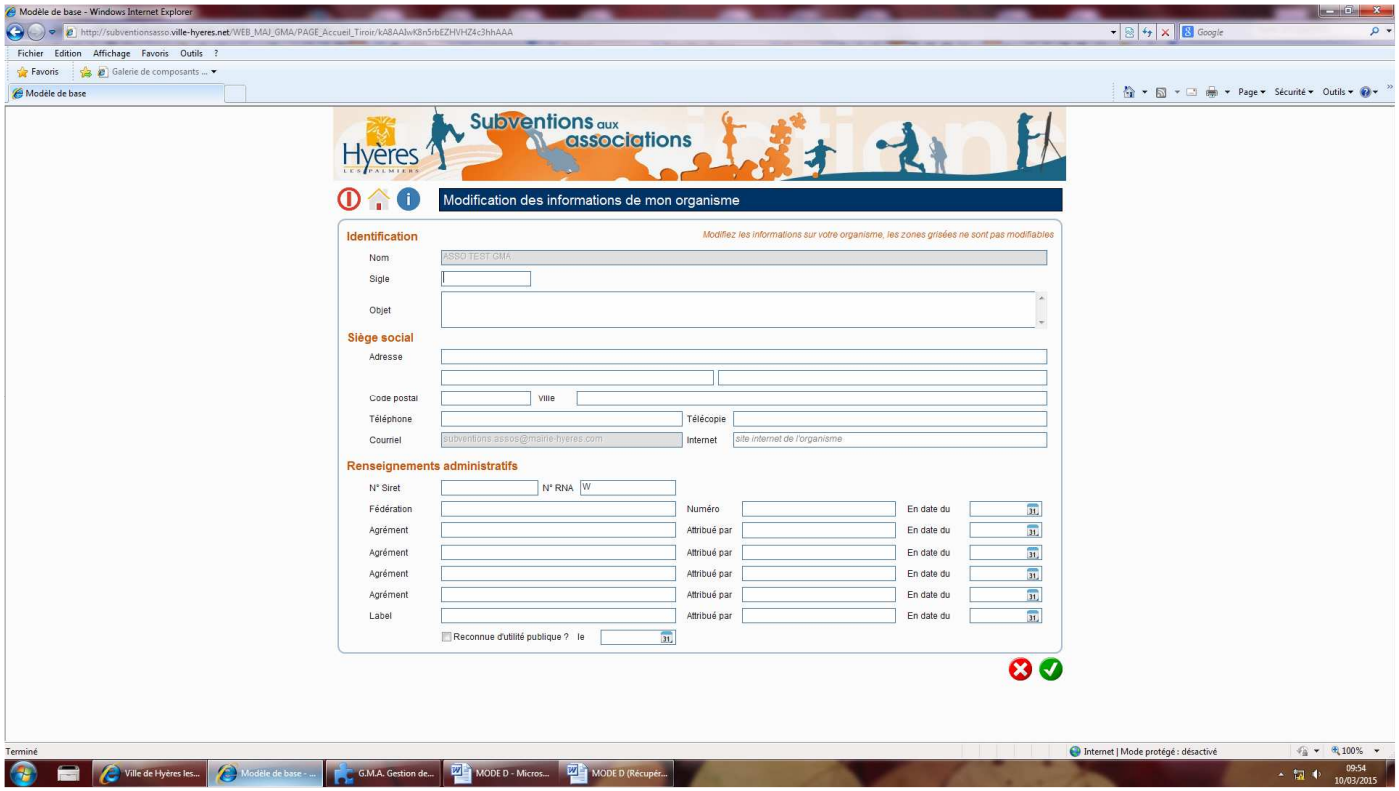

Dans cette page vous pouvez mettre à jour les informations administratives de votre association :
Ajouter le sigle
Modifier et/ou compléter l'adresse du siège
Noter les numéros, SIRENE, RNA, les références de la Fédération à laquelle est affiliée votre association éventuellement.

En cas d'erreur vous pouvez utiliser votre erreur sera effacée et vous reviendrez au menu.

N'oubliez pas de valider votre page en bas à droite

POUR REVENIR AU MENU CLIQUER SUR

2°) Identification des personnes en charge de l'organisme :

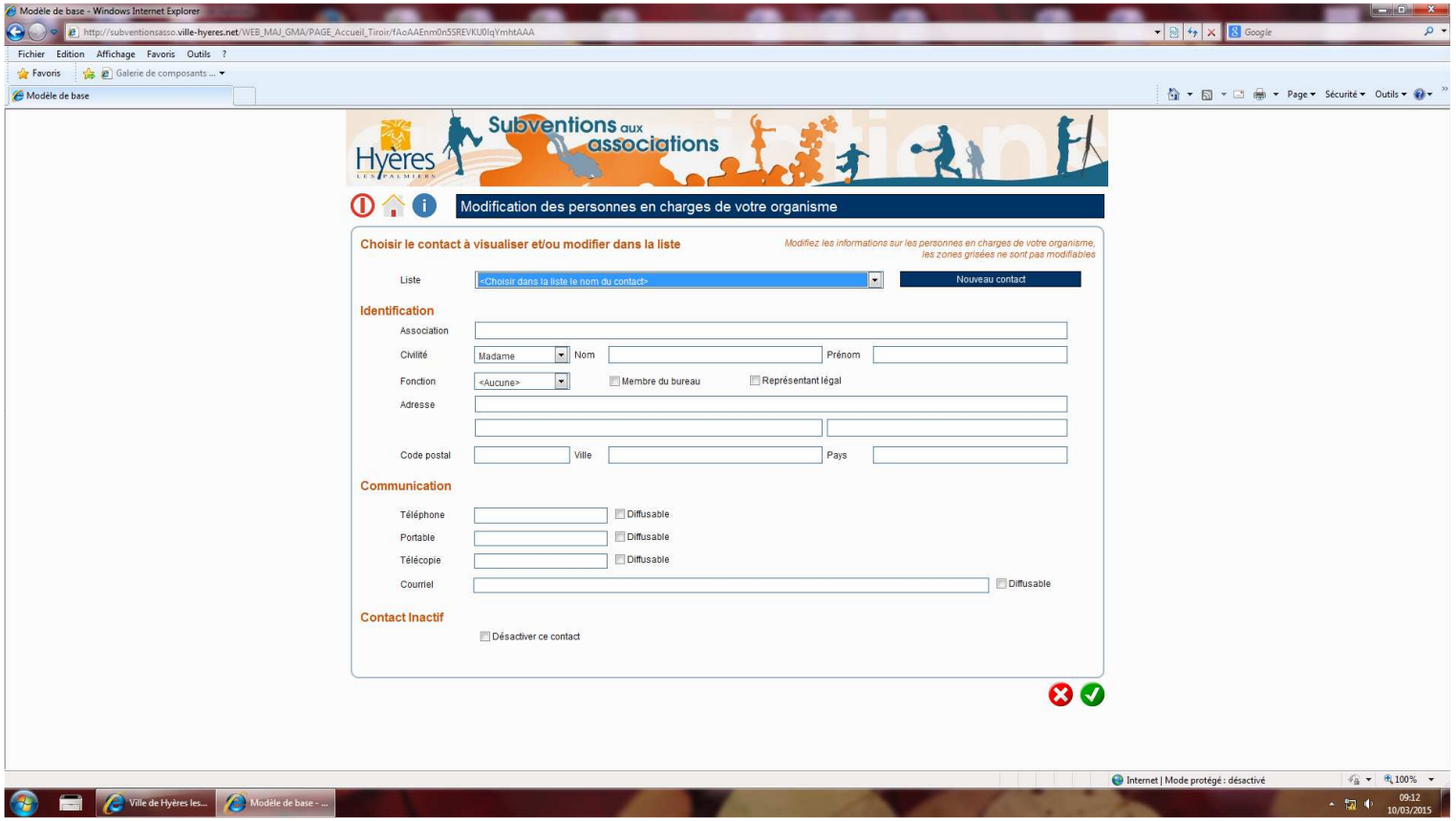

Cette page est très importante, elle permet de mettre à jour votre bureau, de designer toute personne qui suit le dossier administratif de votre association et/ou la demande de subvention.
Vous noterez que chaque fois que vous apportez une modification, un e-mail part automatiquement vers le service municipal qui suit votre association. Le référent sur votre dossier doit valider l'information et vous êtes informé(e) par e-mail également que vous pouvez continuer la saisie du dossier.

En cas d'erreur vous pouvez utiliser votre erreur sera effacée et vous reviendrez au menu.

N'oubliez pas de valider votre page en bas à droite

POUR REVENIR AU MENU CLIQUER SUR

3°) Présentation et horaires des activités :

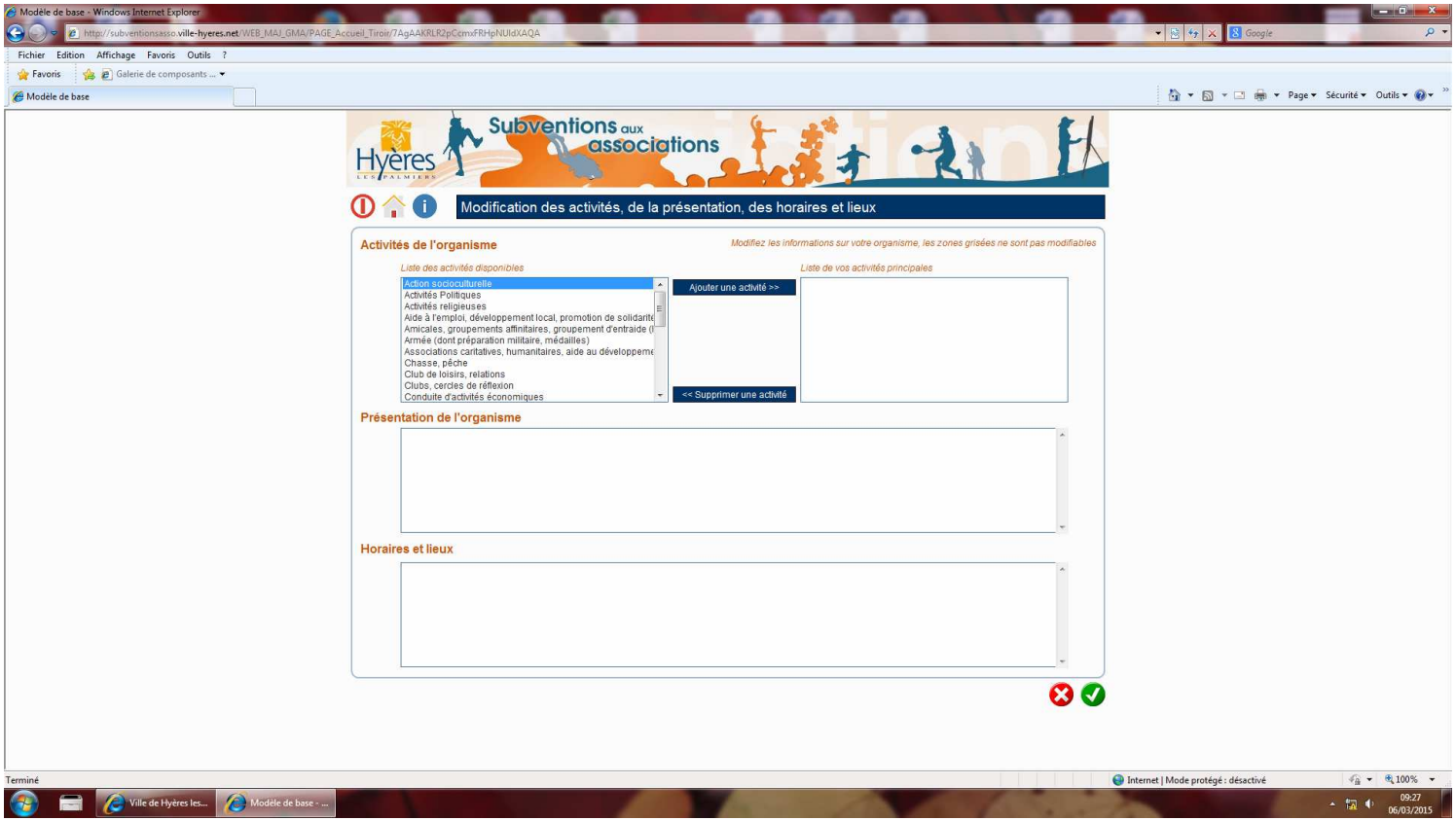
Modèle de base - Windows Internet Explorer
Subventions aux associations
Modification des activités, de la présentation, des horaires et lieux
Activités de l'organisme
Modifiez les informations sur votre organisme, les zones grisées ne sont pas modifiables
Liste des activités disponibles
Liste de vos activités principales
Action socioculturelle
Activités Politiques
Activités religieuses
Ajouter une activité >>
<< Supprimer une activité
Présentation de l'organisme
Horaires et lieux

Compléter cette page est important car vous pouvez donner toutes les informations utiles concernant le fonctionnement de votre association. Vous avez la possibilité de noter 2 types d'activités.
Les services municipaux qui suivent votre dossier pourront trouver toutes les indications nécessaires non seulement pour vous joindre mais aussi pour renseigner toute personne recherchant des informations sur votre activité.

En cas d'erreur vous pouvez utiliser votre erreur sera effacée et vous reviendrez au menu.

N'oubliez pas de valider votre page en bas à droite

POUR REVENIR AU MENU CLIQUER SUR

Lorsque vous êtes revenu(e) au menu, vous pouvez alors commencer à compléter votre dossier de demande de subvention.

Vous devez cliquer sur MISE A JOUR DE VOTRE DOSSIER DE SUBVENTION **3 possibilités s'offrent à vous :**

AJOUTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

VOIR OU MODIFIER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

INFORMATIONS PRATIQUES

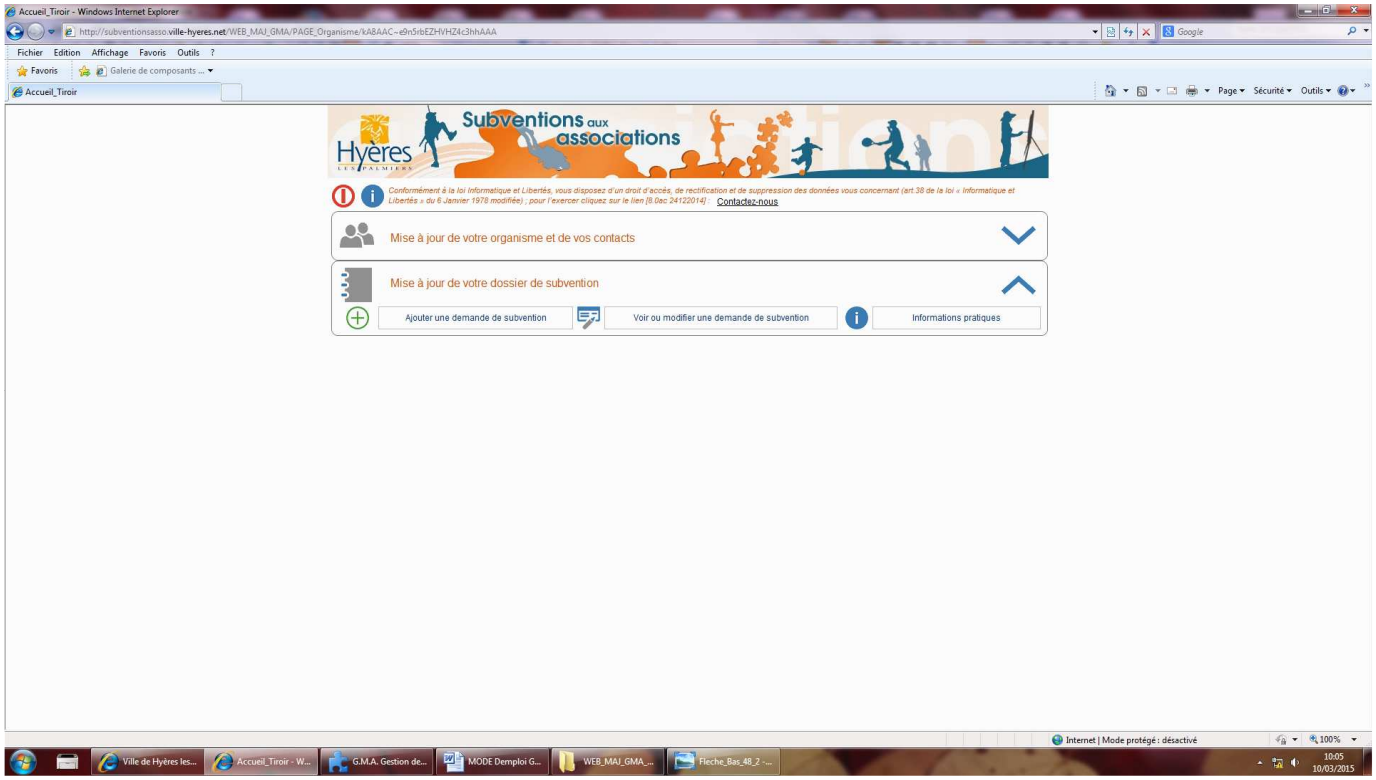
Subventions aux associations
Hyères
Mise à jour de votre organisme et de vos contacts
Mise à jour de votre dossier de subvention
Ajouter une demande de subvention
Voir ou modifier une demande de subvention
Informations pratiques

1°) Vous voulez déposer une demande de subvention : vous devez alors cliquer sur **AJOUTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

2°) Vous avez déjà commencé votre dossier de demande de subvention et vous voulez le compléter, vous devez alors cliquer sur :

VOIR OU MODIFIER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

3°) Vous voulez consulter les adresses utiles aux associations : vous cliquez sur **INFORMATIONS PRATIQUES**

Vous noterez que le dossier de demande de subvention comporte 7 pages. Une notice d'information figure sur chaque page en cliquant sur pour vous aider dans la rédaction. Il est conseillé d'en prendre connaissance.

La dernière page concerne l'ajout des documents nécessaires à chaque dossier.
Nous vous conseillons de scanner ces documents au préalable pour clôturer plus rapidement votre demande.

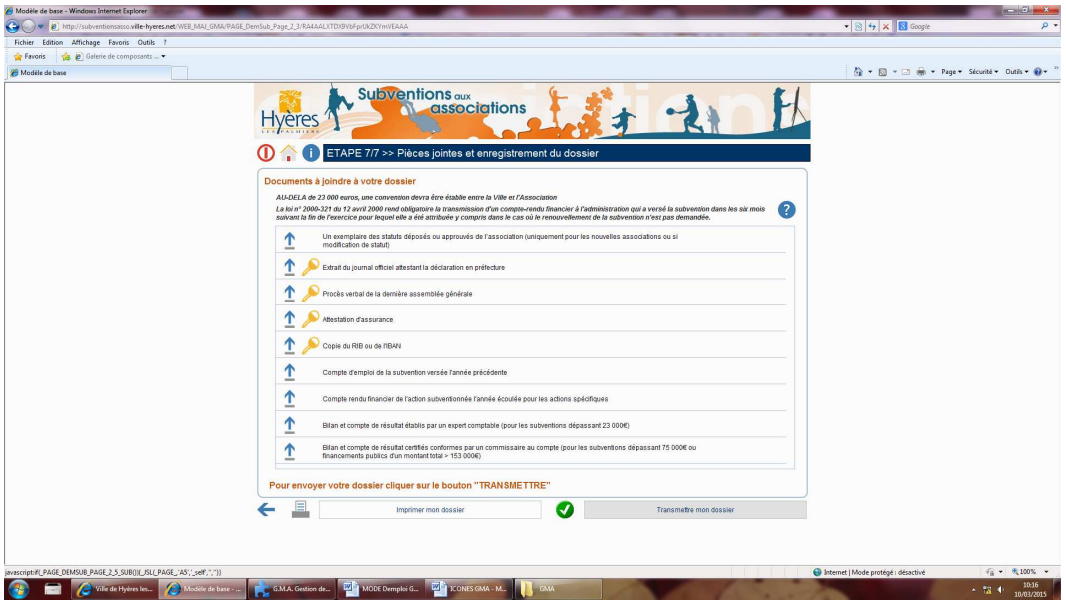
Subventions aux associations
ETAPE 7/7 >> Pièces jointes et enregistrement du dossier
Documents à joindre à votre dossier
Pour envoyer votre dossier cliquer sur le bouton "TRANSMETTRE"
Imprimer mon dossier
Transmettre mon dossier

La liste des documents à joindre :

Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association *(uniquement pour les nouvelles associations ou si modification de statut)*

*** Extrait du journal officiel attestant la déclaration en préfecture**

*** Procès verbal de la dernière assemblée générale**

*** Attestation d'assurance**

*** Copie du RIB ou de l'IBAN**

Compte d'emploi de la subvention versée l'année précédente (il n'y a pas de formulaire spécial, la rédaction est libre)

Compte rendu financier de l'action subventionnée l'année écoulée, pour les actions spécifiques

Bilan et compte de résultat établis par un expert comptable *(pour les subventions dépassant 23 000€)*

Bilan et compte de résultat certifiés conformes par un commissaire au compte *(pour les subventions dépassant 75 000€ ou financements publics d'un montant total > 153 000€)*

Rapport du commissaire au compte *(pour les subventions dépassant 75 000€ ou financements publics d'un montant total > 153 000€)*

*** Dans cette étape, les documents illustrés avec une sont obligatoires,**
Vous ne pourrez pas transmettre votre dossier si ces documents ne sont pas joints

⌦ Si vous voulez joindre des documents complémentaires à l'appui de votre demande, vous pouvez utiliser deux emplacements supplémentaires notés « AUTRE DOCUMENT » qui figurent après « Rapport du commissaire aux comptes » en fond de page.

Pour ce faire, vous pouvez utiliser l'ascenseur à droite de l'écran ou la roulette de votre souris selon la version que vous utilisez.

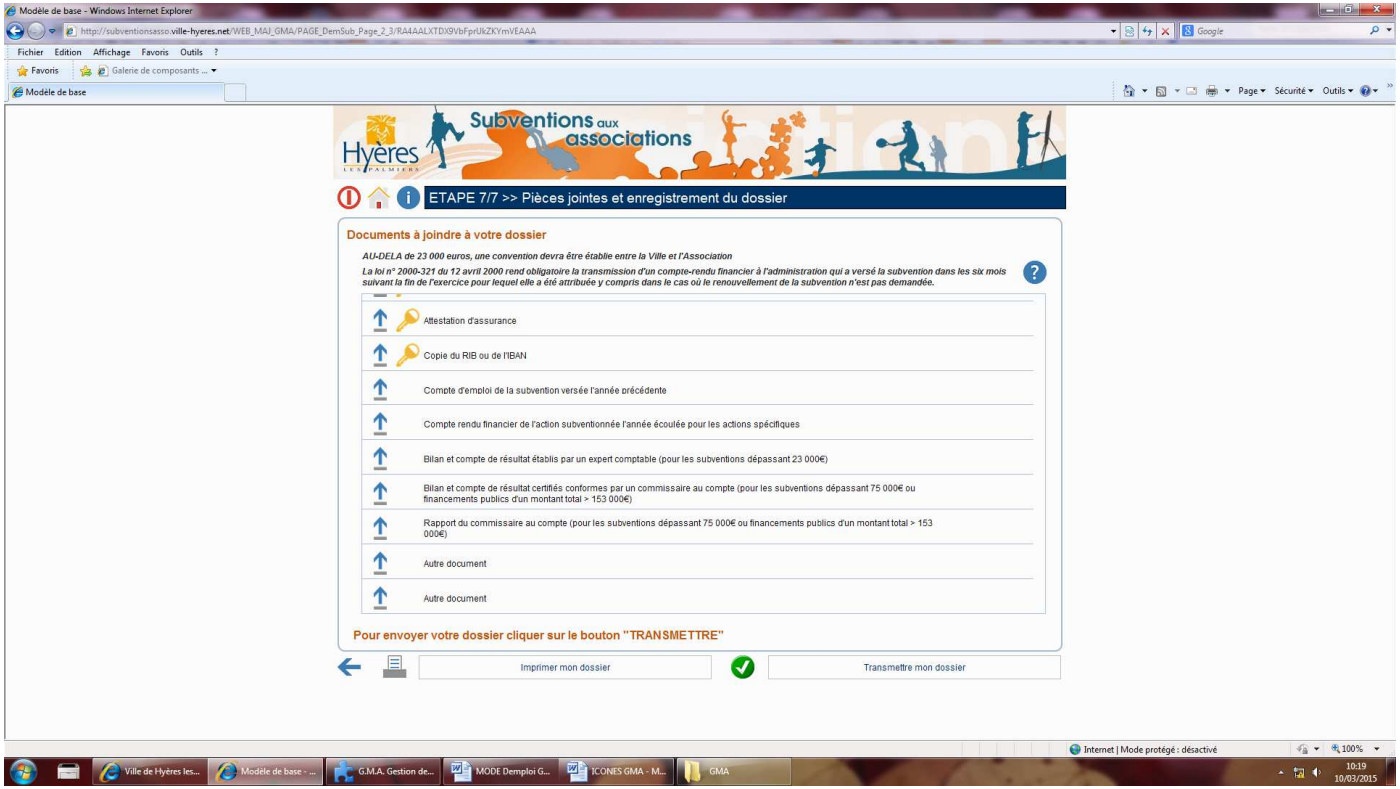
Modèle de base - Windows Internet Explorer
Subventions aux associations
ETAPE 7/7 >> Pièces jointes et enregistrement du dossier
Documents à joindre à votre dossier
AU-DELA de 23 000 euros, une convention devra être établie entre la Ville et l'Association
La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandée.
Attestation d'assurance
Copie du RIB ou de l'IBAN
Compte d'emploi de la subvention versée l'année précédente
Compte rendu financier de l'action subventionnée l'année écoulée pour les actions spécifiques
Bilan et compte de résultat établis par un expert comptable (pour les subventions dépassant 23 000€)
Bilan et compte de résultat certifiés conformes par un commissaire au compte (pour les subventions dépassant 75 000€ ou financements publics d'un montant total > 153 000€)
Rapport du commissaire au compte (pour les subventions dépassant 75 000€ ou financements publics d'un montant total > 153 000€)
Autre document
Autre document
Pour envoyer votre dossier cliquer sur le bouton "TRANSMETTRE"
Imprimer mon dossier
Transmettre mon dossier

Lorsque vous avez terminé, vous pouvez imprimer votre demande en cliquant sur **et ensuite le TRANSMETTRE**

Vous recevrez alors un e-mail du service référent qui aura récupéré votre dossier ainsi que les documents joints.

Pour toute question vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse mail dédiée : subventions.assos@mairie-hyeres.com